

Publié par : juridique
Date de dépôt : 27/04/2026
Date de retrait : 27/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 14 Avril 2026
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

Délibération n°

N° D2026-66

Objet

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ADOPTION
DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026**

Exposé des motifs :

Lors de sa séance du 31 mars dernier, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2026. A partir de ces orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 soumis à votre adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 de la commune, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu les articles L.2313-1, L.1612-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n° 2026-47 en date du 31 mars 2026 prenant acte du débat sur le rapport des orientations budgétaires,

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-D2026_66-BF
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2026 de la commune, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 325 084,27 €	14 325 084,27 €
Investissement	15 931 645,46 €	15 931 645,46 €
TOTAL	30 256 729,73 €	30 256 729,73 €

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

27 VOIX POUR : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN.

02 VOIX CONTRE : ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du	Le directeur général des services,
au	Philippe SANMARTIN 